

Direction

Tél. : 04 77 43 97 85

Comité Syndical du SIEL-TE Loire

Séance du 13 décembre 2021

Compte-rendu de la Réunion

SOMMAIRE

I.	POINT D'ACTUALITE.....	3
II.	ORDRE DU JOUR	3
1. -	Décision modificative n° 1 Budget THDT	3
2. -	Décision modificative n° 1 Budget Installations énergétiques	4
3. -	Rapport d'orientations budgétaires 2022	4
4. -	Approbation du compte rendu de la réunion du comite du 28 juin 2021.....	6
5. -	Décision modificative n° 1 Budget principal	6
6. -	Création d'une AP/CP - Projet géoréférencement des réseaux	7
7. -	Adhésion à l'Agence France Locale (AFL)	7
8. -	Modification du tableau des effectifs.....	8
9. -	Rapport de gestion SEM SOLEIL	8
10. -	Rapports de gestion SPL OSER - NOVIM.....	8
11. -	Communication des comptes rendus d'activités des concessionnaires	8
III.	INFORMATION GENERALE.....	9
a)	Synthèse des réunions de Bureau du 28 juin, 20 septembre, 15 novembre 2021	9
IV.	QUESTIONS DIVERSES.....	10

Le 13 décembre 2021, à 17h00, s'est réuni, à Saint-Priest-en-Jarez en visioconférence, le Comité Syndical du SIEL Territoire d'Énergie Loire, sous la présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire.

M. Michel GANDILHON, Commune de Fontanes, est désigné Secrétaire de séance.

I. POINT D'ACTUALITE

Hommage à Réjane ROCHE et Rémi RUSSIER

Mme la Présidente rend hommage à Réjane et Rémi, agents du SIEL-TE décédés cette année.

L'équipe du SIEL-TE, agents et élus ont été très durement touchés et affectés par la perte de ces collaborateurs qui étaient appréciés et estimés. Réjane a travaillé dans l'ensemble des services opérationnels du Syndicat, elle était une personne d'une grande gentillesse, généreuse et empathique. Rémi a beaucoup œuvré, une grande partie de sa carrière, pour le SIEL-TE. Il laisse le souvenir d'un homme au grand cœur, d'une forte motivation, toujours prêt à accompagner les communes.

Mme la Présidente remercie les élus pour leur message de sympathie et de condoléances et indique qu'ils ont été ou seront transmis à la famille des agents.

Mme la Présidente propose un temps de silence en souvenir de Réjane et Rémi.

Mme la Présidente propose aux membres du Comité de débiter par un point d'actualité permettant de faire état des sujets en cours et d'apporter un certain nombre d'informations sur les activités du Syndicat.

- Prime Chaleur d'Avenir

M. SIMONE, 1^{er} Vice-Président, présente Lucas SABATIER en charge du suivi du dispositif Prime Chaleur d'Avenir et rappelle que le SIEL-TE Loire et l'ALEC42 ont candidaté à ce dispositif Fonds de Chaleur de l'ADEME (périmètre Loire hors Saint Etienne Métropole / Pilat qui ont leur propre contrat). Il permet de faire bénéficier les « petits » projets d'un accompagnement technique et financier. Sont concernés les projets de chaufferies bois avec ou sans réseau de chaleur, géothermie et solaire thermique avec une enveloppe de 6.7 Millions d'€ d'aides forfaitaires pour les travaux.

M. SIMONE laisse la parole à Lucas SABATIER qui présente les objectifs de ce dispositif : une production de 16GWh en 2023 dont 13GWh via le SIEL-TE Loire ; 71 installations EnR thermiques d'ici 2023 dont 42, via le SIEL-TE ; 19 installations hors bois énergie d'ici 2023. Il termine en donnant des exemples de travaux réalisés dans les communes déjà bénéficiaires.

- Zone fibrée

Mme la Présidente annonce que l'ARCEP a accepté d'attribuer le statut de zone fibrée à la Communauté de communes des Monts du Pilat et la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône.

- Réunion de secteur 2022

Mme la Présidente informe de la reprise des réunions de secteurs au 1^{er} trimestre 2022. M. SIMONE rappelle qu'il y a un élu référent par secteur et qu'il ne faut pas hésiter à prendre contact avec l'élu référent pour faire remonter les interrogations, soucis ou suggestions.

- Orientations stratégiques

Mme la Présidente présente le chantier des orientations stratégiques autour de la solidarité, l'innovation, la médiation, la sobriété énergétique et carbone, favoriser la production d'énergies renouvelables locales et l'amélioration de la performance des réseaux et de la qualité de service en général. Suite à la validation de la stratégie par l'ensemble des membres du Bureau lors d'un séminaire le 10 janvier 2022, une présentation définitive sera faite à la Conférence des Présidents et au prochain Comité du 7 février 2022. Ensuite, il y aura un projet d'administration et une déclinaison opérationnelle dans tous les services.

- Modalités de vote

Mme la Présidente rappelle les modalités de vote et demande, pour un bon déroulement des comptes, d'inscrire sur les discussions du zoom, les votes contre ou abstention.

II. ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente propose de débiter l'ordre du jour par les points dont la compétence a atteint le quorum.

1. - DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET THDT

M. CHAVANNE, Vice-Président en charge des finances, explique que le montant des intérêts d'emprunt doit être réévalués afin d'intégrer les ICNE (Intérêts Courus Non Echus) d'un montant de 300 000 € sur 2021. Cette somme est prélevée sur l'autofinancement de ce budget.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, adoptent cette décision.

2. - DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET INSTALLATIONS ENERGETIQUES

M. CHAVANNE poursuit en précisant qu'une enveloppe supplémentaire de 10 000 € doit être inscrite sur le compte 2031 lié aux études afin de réaliser des études pour le nouveau projet de centrale au sol à Villers. La somme sera prélevée sur le chapitre 23.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, adoptent cette décision.

3. - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Mme la Présidente demande à M. CHAVANNE de présenter ce rapport.

Budget THDT

BILAN 2021

Le rachat des prises STOC sur les exercices 2018, 2019 et 2020 par THD42 s'est élevé à 8.6 M€ HT versés sur 2021. A la suite du déploiement du réseau fibre, les travaux de vie du réseau (dissimulation, extension et dévoiement) ont été lancés.

Une régularisation budgétaire a été assurée sur les IBLO (Infrastructure en Boucle Locale Optique - Orange facture le SIEL-TE qui est remboursé par THD42 Exploitation) avec imputation à 100 % sur la section de fonctionnement (contre une partie fonctionnement et une partie investissement jusqu'en 2020).

Au 1er décembre 2021, 191 147 prises livrées, 114 699 en exploitation et 92 140 abonnements contractualisés ou en cours.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (provisoire 2021)

CAF brute	Remboursement emprunt	CAF nette	Encours de la dette	Ratio de désendettement
8 404 195	2 138 087	6 266 107	59 799 593	7.1

PROJECTION 2022

Dépenses :

Baisse du budget d'investissement du fait de la fin du déploiement du programme THD42.

Principaux investissements à prévoir sur 2022 : collecte (5 M€), transport (5 M€), raccordement (4.3 M€) et vie du réseau (4.7 M€).

M. ISNARD, St Germain la Montagne, demande ce que signifie le terme de collecte. M. SOUTRENON, explique que le réseau de collecte permet aux opérateurs d'accéder aux Nœuds de Raccordement Optique (NRO) en vue d'y collecter les flux de données de leurs abonnés.

Recettes :

Le montant prévu au niveau du Fonds National pour la Société Numérique (FSN) est de 4,28 M€. Le montant des redevances attendues du fermier s'élève à 10,3 M€ (4,2 M€ pour la R2, 1,3 M€ pour la R3 et 4,8 M€ pour la R4).

Du fait de la fin du programme de déploiement, le SIEL-TE ne perçoit plus de fonds de concours de la part des EPCI, hormis les restes à réaliser.

Incertitudes qui persistent en 2022 :

FEDER : la question du périmètre d'éligibilité des dépenses n'est pas réglée à ce jour ce qui remet en question le montant du solde à obtenir (4 M€)

Région AuRA : vente à terme d'une partie du réseau THD : des négociations sont en cours.

IRU (ou DIU : Droit Irrévocable d'Usage) : l'impact après 2030 est en cours d'évaluation.

M. MOLLARD, Panissières, souhaite savoir si la collectivité est tenue d'apporter la fibre en limite de propriété comme pour les autres réseaux lors de la délivrance du permis de construire.

M. CHAVANNE explique que ce service ne faisant pas partie du service universel, il n'y a pas d'obligation de desserte.

M. REGEFFE, Boën, complète en indiquant que la desserte est obligatoire uniquement pour les immeubles neufs.

M. HENRIOT, St Pierre de Bœuf, trouve que le prix de branchement des constructions nouvelles est très élevé (1400 Euros)

M. CHAVANNE explique que le prix forfaitaire de 1241 € (contribution 2022) prévoit les travaux d'adduction au génie civil existant pour un linéaire maximum de 10 mètres et le lien optique nécessaire, ce qui correspond à 100 % du coût réel des travaux auquel on ajoute 8.5% de maîtrise d'œuvre.

Budget Installations énergétiques

M. CHAVANNE, précise que le SIEL-TE gère 120 installations photovoltaïques et 50 chaufferies bois.

BILAN 2021

Photovoltaïque :

Finalisation des 4 premières ombrières de la Loire (Pouilly-les-Nonains, Veauchette, Cleppé et St Jean St Maurice sur Loire), ainsi que le projet ombrière - PV en toiture à Montbrison. Une nouvelle ombrière sur la commune de Chazelles-sur-Lyon a été actée.

Début des travaux de la centrale au sol de Saint-Genest-Malifaux et lancement des études pour une nouvelle installation à Villers.

Chaufferie bois :

Aucun projet bois en maîtrise d'ouvrage réalisé sur 2021.

Finalisation des travaux sur les chaufferies de Belmont-de-la-Loire et de Saint-Martin-d'Estréaux et des extensions des réseaux de chaleur de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et à Neulise.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (provisoire 2021)

CAF brute	Remboursement emprunt	CAF nette	Encours de la dette	Ratio de désendettement
-----------	-----------------------	-----------	---------------------	-------------------------

1 073 005	289 724	783 281	7 185 499	6.7
-----------	---------	---------	-----------	-----

PROJECTION 2022

Photovoltaïque :

9 projets photovoltaïques prévus sur le territoire ligérien.

L'installation d'une ombrière à Chalain-le-Comtal est prévue en lien avec Loire Forez Agglomération.

Chaufferie bois :

Etudes prévues pour la réalisation de 4 réseaux de chaleur.

Budgétisation d'un raccordement sur Saint-Germain-Laval et une extension de réseau à Pélussin.

Autres énergies renouvelables :

Projet de géothermie/bois prévu sur la commune de St Romain en Jarez.

M. CHAVANNE explique qu'en 2022 le budget annexe Installations énergétiques sera géré en budget rattaché ce qui entrainera la création d'un compte de trésorerie spécifique à ce budget. Pour éviter de payer les frais financiers inhérents à un contrat de ligne de trésorerie avec un établissement bancaire, le budget principal pourra utilement apporter la trésorerie nécessaire, dans le cadre d'une convention à venir.

Budget Groupement d'achat d'énergies

BILAN 2021

43 nouveaux adhérents majoritairement en ELEC soit 334 adhérents au total.

Arrivée de Saint-Chamond et du Chambon-Feugerolles ce qui induit une augmentation du nombre de points de livraison suivis.

Baisse de la consommation globale identifiée avec des bâtiments communaux qui ont fermé.

Choix de transfert de la maintenance du logiciel Alfred au prestataire Doing, consécutif aux difficultés de recrutement d'un développeur informatique.

PROJECTION 2022

M. CHAVANNE précise le contexte de forte inflation du prix de l'électricité et laisse la parole à M. GANDILHON, en charge des marchés, qui donne des précisions sur le nouveau marché de fourniture de gaz :

Changement des pratiques précédentes : possibilité d'admettre de nouveaux adhérents en cours d'exécution du marché dans la limite de 10 % du marché.

Proposition : mise en place d'un marché complémentaire courant 2022 pour intégrer de nouveaux adhérents.

Recensement des nouvelles demandes d'adhésion en cours (jusqu'au 31/12/2021).

-De nouvelles adhésions potentielles prévues sur 2022.

-Augmentation du prix de l'électricité prévue (entre 20 et 50 % selon l'usage) et du gaz (2 % en moyenne) prévue sur l'exercice.

Budget Principal

BILAN 2021

Réseau Electrification :

Vote du Plan de relance du SIEL-TE par le Bureau du 28 mars 2021 qui prévoit une aide supplémentaire variable par catégories de commune entre 5 et 20 % pour les travaux d'éclairage public et une aide supplémentaire de 10 % pour toutes les catégories de communes sur les travaux de dissimulation du réseau d'électricité.

Inscription de nouveaux crédits lors de la décision modificative du fait des travaux issus du Plan de relance et des enveloppes FACE complémentaires.

Réalisation d'un travail sur la mise à jour du classement des communes. Les changements induits impliquent une aide supplémentaire aux communes de la part du SIEL-TE Loire à hauteur d'environ 40 K€ par an.

Validation du nouveau contrat de concession avec ENEDIS lors du Comité syndical du 28 juin 2021 qui prévoit un engagement sur le Plan Pluriannuel d'Investissement et des évolutions financières.

Transition énergétique :

Signature d'une convention avec l'ADEME afin de développer les travaux d'énergies renouvelables sur le territoire ligérien. Cette mission est menée conjointement avec l'ALEC42. Une enveloppe de 6,9 M€ sur 3 ans est prévue afin de générer 16 032 MWh ainsi qu'une subvention animation à hauteur de 275 000 € afin de financer le poste d'un Chargé de mission.

Lancement des études en matière d'hydrogène vert et de combustibles solides de récupération

Numérique :

ROC42 : au 1^{er} décembre 2021, 111 passerelles ont été déployées dont 64 en service et 47 en cours d'activation.

Mme CHAUVE, Vice-Présidente, annonce que le Bureau vient d'approuver la convention ROC42 et que les montants de cette compétence seront votés au Bureau du 7 février 2022.

ZOOM SUR LES SUBVENTIONS

Etat dossier	nombre	montant
Subvention perçues*	4	202 149 €
Reste à percevoir	2	297 938 €
Nouveaux dossiers accordés	8	1 459 489 €
En attente d'instruction	2	713 600 €

* Hors budget THD42 pour lequel 819 338 € ont été perçus

En parallèle, le SIEL-TE Loire accompagne ses adhérents et les oriente en matière de subvention. Ainsi, sur 2021, une soixantaine de communes ont été conseillées : AAP Parc du Pilat (117 000 € mobilisés pour 6 communes) ; DSIL Rénovation Energétique (une cinquantaine de dossiers accompagnés, via le SAGE) ; montage d'un dossier pour le CD42 à 350 000 €.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (provisoire 2021)

CAF brute	Remboursement emprunt	CAF nette	Encours de la dette	Ratio de désendettement
5 224 074	1 721 418	3 502 655	12 952 956	2.5

PROJECTION 2022

Réseau électrification :

En investissement :

Les montants des nouveaux travaux à engager sur l'année sont les suivants :

Travaux d'électrification : 15,6 M€ HT (+30 % avec le Plan de relance) ; Travaux d'éclairage public neuf : 8.5 M€ TTC ; Maintenance d'éclairage public : 3,4 M€ TTC.

Suite à la signature du nouveau contrat de concession avec ENEDIS, la déclaration de TVA de droit commun se substitue à la récupération de TVA auprès d'ENEDIS.

Le Plan de relance FACE de 1,9 M€ a déjà été engagé.

Le projet de géo-référencement des réseaux d'éclairage public a été engagé en 2021.

En fonctionnement :

Incertitudes à prévoir sur les nouvelles modalités de gestion de la TCCFE à compter de 2023.

Transition Energétique :

Un budget de 1 à 2 M€ est à prévoir pour le démarrage du projet « chaleur d'avenir ».

Passage de la consommation d'électricité de l'éclairage public au 100 % vert.

Numérique :

Objets connectés :

ROC42 : le lancement d'un projet de groupement de commandes d'objets connectés pour les adhérents est prévu sur l'exercice.

THD42 : élaboration d'un nouvel avenant permettant un développement du GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs) et l'amélioration de la qualité de service.

ANALYSE DE LA DETTE

Dette globale	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne
79 938 049 €	1.94%	20 ans	11 ans

Budget	Capital Restant Dû	Taux moyen avec dérivés	Durée résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
BA THD	59 799 593 €	1,91 %	23 ans	12 ans	14
Budget général	12 952 956 €	2,13 %	9 ans	5 ans	9
BA Installations Energétiques	7 185 499 €	1,88 %	12 ans	7 ans	9

ANALYSE RESSOURCES HUMAINES

M. GOUBY, Vice-Président en charge des ressources humaines, indique que le SIEL-TE compte 138 agents dont 6 vacataires avec 64 % issus de la filière technique.

Sur l'année 2021, le budget de formation est de 135 000 €. Les agents de catégorie C bénéficient de plus de jours de formation que les deux autres catégories, avec 63 % des jours de formation pour 41 % des effectifs.

Le nombre de jours d'absence 2021 liés à un arrêt maladie est de 737 jours ; à un accident du travail de 53 jours ; aux congés maternité/paternité de 310 jours.

Mme la Présidente ouvre le débat sur la base du rapport qui vient d'être présenté.

Aucune remarque n'est apportée.

Les membres du Comité, à l'unanimité, approuvent le Rapport d'Orientation budgétaire 2022.

4. - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DU 28 JUIN 2021

Mme la Présidente soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Elle rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués le 2 décembre 2021 et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

5. - DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL

M. CHAVANNE, Vice-Président, indique que cette décision modificative ajuste certaines dépenses et recettes au vu des réalisations constatées depuis le début de l'exercice budgétaire.

M. CHAVANNE explique que suite au bilan d'activité en date du 31 juillet et présenté au Bureau du 20 septembre, des crédits supplémentaires doivent être inscrits au budget principal du SIEL-TE Loire.

5.4 M€ supplémentaires sont inscrits pour des travaux d'électrification et 3 M€ pour l'éclairage public. 3.5 M€ de subvention FACE seront accordés au Syndicat ainsi que 2 M€ de recettes supplémentaires. Par ailleurs, une adhésion à l'AFL (Agence France Locale) doit être budgétisée.

Dépenses d'investissement :

Inscription de 200 000 € au chapitre 26, 5 400 000 € au chapitre 23 (2315), 3 000 000 € au chapitre 23 (2317).

Recettes d'investissements :

Inscription de 5 500 000 € au chapitre 13 et de 3 100 000 € au chapitre 16.

Les membres du Comité, à l'unanimité, adoptent cette décision.

Mme la Présidente indique que le tableau des contributions a été validé par le Bureau du 13 décembre 2021 et que la version provisoire (hors énergie) sera mise en ligne sous l'extranet.

M. CHAVANNE présente les principales évolutions des participations et contributions 2022.

M. DEMURGER, *St Denis de Cabane*, interroge sur la répercussion aux communes adhérentes du coût de 30k€ pour le service ADS.

M. CHAVANNE confirme que les coûts d'investissement et de maintenance seront bien répercutés aux 7 communes adhérentes.

6. - CREATION D'UNE AP/CP - PROJET GEOREFERENCEMENT DES RESEAUX

M. CHAVANNE explique que le projet de géoréférencement des réseaux d'éclairage public devant se réaliser sur plusieurs années, il convient de pouvoir répartir budgétairement cette dépense et propose une autorisation de programme de 1.7 M€ et un crédit de paiement de 1 M€ en 2022 et 700 K€ en 2023.

Les membres du Comité, à l'unanimité, approuvent l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour l'opération géoréférencement des réseaux d'éclairage public.

M. HENRIOT, *St Pierre de Bœuf*, demande si le géoréférencement concerne uniquement l'éclairage public.

M. CHAVANNE précise que le géoréférencement concerne uniquement l'éclairage public.

M. PERRIER, *St Germain Lespinasse*, souhaite savoir si tous les réseaux enfouis y compris le THD sont géoréférencés lors de la pose.

Mme la Présidente explique que le marché concerne le géoréférencement des réseaux d'éclairage public et concerne uniquement les Collectivités adhérentes à la compétence optionnelle éclairage public.

M. CHAVANNE ajoute que tous les réseaux enfouis (électricité, gaz), y compris le THD sont géoréférencés lors de la pose.

7. - ADHESION A L'AGENCE FRANCE LOCALE (AFL)

Mme la Présidente présente l'Agence France Locale (AFL), une banque publique créée en 2013 qui appartient à 100 % aux Collectivités locales, qui en sont les seuls actionnaires, les seuls bénéficiaires et qui en assurent la gouvernance.

Le SIEL-TE Loire, de par ses investissements, est amené régulièrement à contracter des emprunts auprès de ses principaux partenaires bancaires, que sont la Banque Postale, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et la Banque des Territoires. Un partenariat avec l'AFL pourrait apporter au SIEL-TE Loire une offre de crédit supplémentaire et compétitive. Au printemps 2021, le syndicat a profité de la baisse des taux pour refinancer auprès du Crédit Agricole quatre emprunts dont les taux d'intérêts étaient relativement élevés (+3.45 % en moyenne). Deux nouveaux contrats d'un montant total de 3 700 598.99 € ont été signés le 11 octobre au taux fixe de 0.82 % sur 12 ans. Plus récemment, les services du SIEL-TE Loire ont demandé à l'AFL une simulation a posteriori. Pour les mêmes conditions, et sous réserve de l'accord de leur comité de crédit, ils auraient été en mesure de nous proposer un taux fixe de 0.43 %. L'adhésion suppose un Apport en Capital Initial (ACI), qui s'élève à 0.9 % de l'encours de dette du budget concerné. L'année de référence est l'année N-2. Mais la Collectivité peut choisir une autre année de référence parmi l'année N-1 et l'année N.

L'encours de dette du budget THD semble trop élevé pour envisager, à ce stade, une adhésion intégrant ce budget. L'estimation de l'ACI est donc calculée sur la base de l'encours de la dette du budget principal, du budget installations énergétiques et du groupement d'achat d'énergies. Selon l'année de référence, le montant de l'ACI s'élèverait à : 190 300 € pour l'année de référence 2019 \172 400 € pour l'année de référence 2020 \154 000 € pour l'année de référence 2021. Le versement de l'ACI peut être étalé sur plusieurs exercices.

La sortie du capital donne lieu au remboursement par anticipation des prêts en cours, étant donné que l'AFL ne peut prêter à une Collectivité non actionnaire.

Les membres du Comité, à l'unanimité, approuvent l'adhésion du SIEL-TE Loire à l'Agence France Locale pour le budget principal, budget installations énergétiques et le groupement d'achat d'énergies, avec comme année de référence l'année 2021.

8. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme la Présidente donne la parole à M. GOUBY, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, qui indique qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} janvier 2022, afin de tenir compte des recrutements à intervenir, considérant que les postes sont pourvus prioritairement par des titulaires et à défaut par des contractuels, des différents avancements et promotions possibles. Si le nombre de postes prévus au 1^{er} janvier 2022 se monte à 195 au lieu de 182, au 1^{er} juillet 2021, le nombre de postes pourvus reste stable, à 126 contre 128 en juillet dernier.

M. GOUBY, précise que l'écart entre le nombre de postes pourvus et de postes prévus s'explique par la nécessité de prévoir tous les postes nécessaires aux recrutements et évolutions de carrière entre les Comités syndicaux de décembre et de juillet. Si, dans l'intervalle, un recrutement devait se faire sur un poste inexistant aux tableau des effectifs, celui-ci serait empêché, aussi bien avec un titulaire qu'un contractuel.

Le Comité Technique du 6 décembre 2021 a émis un avis favorable.

Les membres du Comité, à l'unanimité, approuvent la modification du tableau des effectifs du Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2022.

9. - RAPPORT DE GESTION SEM SOLEIL

M. CHAVANNE, Vice-Président, expose ce rapport en rappelant que le SIEL-TE Loire est actionnaire de la Société d'Economie Mixte « Solidarité Energie Innovation Loire » (SEM Soleil) dont il détient 82,84 % de capital. Le montant total de celui-ci est de 2 110 995 €. Le total de l'exercice est de 3 164 059.16 € et le compte de résultat dont le chiffre d'affaires est de 67 432.15 € dégage un déficit de 8 751.71 €.

Une augmentation du capital social de 2 499 990 € est intervenue le 16/09/2020 portant le capital social à la somme de 2 870 190 €.

L'évènement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. La pandémie étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

M. CHAVANNE souligne que sont pris en compte dans le chiffre d'affaires les centrales de Génilac et d'Yssingaux, le reste étant des participations de capital ou des participations en compte courant qui génèrent des rémunérations.

M. DUMONT, CDC des Monts du Lyonnais, informe que pour METHAMOLY, les déchets traités sont plutôt de l'ordre de 20 000 tonnes (12000 t d'effluents d'élevage et 8000 t de bio déchets) en 2021.

Les membres du Comité, à l'unanimité, prennent acte du rapport de gestion de la SEM Soleil.

10. - RAPPORTS DE GESTION SPL OSER – NOVIM

M. CHAVANNE poursuit avec la Société Publique Locale « OSER » (SPL OSER) dont le SIEL-TE détient 0,46 % du capital au 31 décembre 2020. Le montant total de celui-ci est de 1 080 105 €.

Le total de l'exercice est de 80 074 442.27 € et le compte de résultat dont le chiffre d'affaires est de 3 558 440.22 € dégage un déficit de 31 216.23 €.

Le SIEL-TE est aussi actionnaire de la société anonyme d'économie mixte NOVIM dont il détient 1.79 % du capital. Le montant total de celui-ci est de 5 586 899.64 € et est détenu à plus de 70 % d'actionnaires publics.

NOVIM est un opérateur de l'aménagement et de la construction au service du développement et de l'attractivité des territoires, son capital est majoritairement détenu par des Collectivités locales. Son territoire d'intervention couvre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et plus particulièrement le territoire ligérien.

Le total de l'exercice est de 73 971 496 € et le compte de résultat dont le chiffre d'affaires est de 4 071 318 € dégage un bénéfice de 38 619 €.

Les membres du Comité, à l'unanimité, prennent acte du rapport de gestion de la SPL OSER

Les membres du Comité, à l'unanimité, prennent acte du rapport de gestion de NOVIM

11. - COMMUNICATION DES COMPTES RENDUS D'ACTIVITES DES CONCESSIONNAIRES

Mme la Présidente rappelle qu'un courrier a été adressé aux Collectivités adhérentes en novembre 2021 indiquant les liens de téléchargement sur le site du SIEL-TE des comptes rendus d'activités 2020 des délégataires : Enedis/ EDF ; GRDF ; EBORN ; MEBOIS et THD42 Exploitation. En effet, dans le cadre de ses missions de contrôle de concessions, le SIEL-TE s'assure que les gestionnaires de réseaux respectent les prescriptions des cahiers des charges. Pour cela, chaque année, le Syndicat rédige un document de synthèse relatant les conditions d'exercice de ce contrôle des 5 concessions :

M. CHOUVELLON, Vice-Président, présente le bilan de la concession de distribution publique d'électricité et de gaz Enedis et GRDF. M. SOUTRENON, Vice-Président, soumet le bilan 2020 de la délégation de service public (DSP) du réseau de fibre optique THD42. M. SIMONE, Vice-Président, résume le compte rendu d'activité de la DSP Réseau de chaleur de Montrond-les-Bains. M. BONADA, expose les éléments du compte-rendu de la nouvelle DSP du réseau public Eborn pour la gestion des bornes de recharges de véhicules électriques.

Les membres du Comité, adhérents à ces différentes compétences, à l'unanimité, prennent acte de ces CRAC 2020.

III. INFORMATION GENERALE

a) SYNTHESE DES REUNIONS DE BUREAU DU 28 JUIN, 20 SEPTEMBRE, 15 NOVEMBRE 2021

A - TRAVAUX ET INTERVENTIONS : RESEAUX

a) Travaux programmés - Bureaux des 28 juin, 20 septembre et 15 novembre 2021

(pour un montant total HT de 19 816 542 €uros dont 15 582 989 €uros à la charge du SIEL-TE).

	Montant total HT €	Charge du SIEL-TE €
Renforcement et extensions	3 817 945	3 359 485
Eclairage public	5 055 993	1 574 475
Eclairage public Maintenance	258 501	258 501
Esthétique	2 295 318	809 929
Sécurisation	593 078	593 078
Réseau Fibre Optique	7 593 064	6 661 944
Objets connectés	28 258	28 258
Télégestion	174 385	3709
Etudes et Réalisations Energétiques	4 283 590	4 283 590

Voté à l'unanimité

b) Réseaux

- Convention de partenariat SIEL-TE / CAP Métropole (15 novembre 2021)

Voté à l'unanimité.

B - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

a) Comptabilité - Finances

- Dépôt d'une candidature au Plan de relance européen REACT-UE (28 juin 2021)

Voté à l'unanimité

- Acquisition de parts - SEM Soleil (28 juin 2021)

Voté à l'unanimité

- Soutien à la télégestion dans le cadre du programme ACTEE (20 septembre 2021)

Voté à l'unanimité

- Contribution de Saint-Etienne Métropole sur le périmètre de la commune de St Etienne pour les travaux de dissimulation électrique (20 septembre 2021)

Voté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Durée des amortissements des ombrières et centrales au sol sur le budget annexe installations énergétiques (20 septembre 2021)

Voté à l'unanimité

- Déploiement réseau THD - Convention de financement LFA - SIEL-TE (20 septembre 2021)

Voté à l'unanimité

b) Ressources Humaines

- Convention de mise à disposition entre la commune de St Chamond et le SIEL-TE Loire (28 juin 2021)

Voté à l'unanimité

- Compte personnel de formation (28 juin 2021)

Voté à l'unanimité

- Affectation d'agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (28 juin 2021)

Voté à l'unanimité

c) Commande publique

- Marché d'électrification inférieur à 150 000 € HT (20 septembre 2021)

Voté à l'unanimité

- Marché d'électrification supérieur à 150 000 € HT (20 septembre 2021)

Voté à l'unanimité

- Marché de prestations de service d'assurances du SIEL-TE (15 novembre 2021)

Voté à l'unanimité

d) Juridique

- Vente de terrain (28 juin 2021)

Voté à l'unanimité

- Groupement forestier - Protocole transactionnel (28 juin 2021)

Voté à l'unanimité

- Vente de terrain (20 septembre 2021)

Voté à l'unanimité

e) Système d'information - Gestion de la donnée

- Partenariat Parc Naturel Régional du Pilat - SIEL-TE - Mise à disposition de données électroniques issues du SIG (28 juin 2021)

Voté à l'unanimité

C- RESEAUX ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE PUBLIC

a) Bornes de recharges

- Groupement de commandes pour la réalisation d'un SDIRVE (20 septembre 2021)

Voté à l'unanimité

D - ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Rénovation énergétique / Energies renouvelables

- Mise en œuvre du dispositif « Prime Chaleur d'avenir » (28 juin 2021)

Voté à l'unanimité

- Convention SIEL-TE - Commune de Châteauneuf (20 septembre 2021)

Voté à l'unanimité

- Convention SIEL-TE - Commune de Boën sur Lignon (20 septembre 2021)

Voté à l'unanimité

- Convention SIEL-TE - SyMEnergie05 (20 septembre 2021)

Voté à l'unanimité

- AMI Peupliers - ACTEE (15 novembre 2021)

Voté à l'unanimité

- Convention SIEL-TE - St Sauveur en Rue (15 novembre 2021)

Voté à l'unanimité

E- NUMERIQUE

a) Très Haut Débit

- Bouclage du réseau de collecte - Programme THD42 (28 juin 2021)

Voté à l'unanimité

- Convention pour la mise en place de l'outil « Geoloire Adresse » (28 juin 2021)

Voté à l'unanimité

- Réseau de communications électroniques à très haut débit THD42 - Protocole transactionnel (28 juin 2021)

Voté à l'unanimité

b) Réseau Objets Connectés

- Expérimentation « Sécurisation du réseau THD42 » (28 juin 2021)

Voté à l'unanimité

G - NOTES D'INFORMATION

Bureau du 28 juin 2021

- Géoréférencement de l'éclairage public
- Réseau de communications électroniques à très haut débit THD42 - Expérimentation dans le cadre de la convergence des RIPS
- Zone fibrée - COPLER

Bureau du 20 septembre

- Orientations stratégiques - Programme de travail
- Bilan d'activités au 31 juillet 2021
- Problèmes d'approvisionnement en matériel suite à la crise sanitaire
- Statut « Zone fibrée » Communauté de communes de Forez-Est

Bureau du 15 novembre 2021

- Rapport d'orientation budgétaire 2022
- Tableau des contributions 2022
- Candidature au programme européen « life project development assistance » (PDA)
- Orientations stratégiques du SIEL TE - Participation des EPCI et du Département de la Loire
- Rapport de gestion SEM Soleil
- Rapports de gestion SPL OSER - NOVIM
- Communication des synthèses du contrôle des concessions du SIEL-TE Loire pour l'année 2020
- Bilans Salon TEEP - Universités d'été du Numérique

IV. QUESTIONS DIVERSES

Mme la Présidente annonce les dates à retenir en 2022. Les Bureaux syndicaux auront lieu le 7 février, 28 mars, 16 mai, 27 juin, 19 septembre, 7 novembre et 12 décembre 2022. Les Comités syndicaux auront lieu le 7 février, 27 juin et 12 décembre 2022. Une Conférence des Présidents sera organisée au 1^{er} trimestre 2022.

Mme la Présidente constate la fin des débats et lève la séance à 19h28. Elle indique que le prochain Comité se tiendra le 7 février 2022 à 17h00.